



**HAL**  
open science

# L'institution du nom de Langue française, au XVIIe et XVIIIe siècle

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. L'institution du nom de Langue française, au XVIIe et XVIIIe siècle. Vergès, Pierrette; Ramognino, Nicole. Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires [études offertes à Viviane Isambert-Jamati], Publications de l'Université de Provence, pp.109-127, 2005, Langues et écritures. halshs-00138357

**HAL Id: halshs-00138357**

**<https://shs.hal.science/halshs-00138357>**

Submitted on 26 Mar 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GUILHAUMOU, Jacques (2005). « L'institution du nom de Langue française, au XVIIe et XVIIIe siècle ». In: Nicole Ramognino et Pierrette Vergès (dir.), *Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires [études offertes à Viviane Isambert-Jamati]*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence. P. 109-127.

Jacques GUILHAUMOU

CNRS/ENS-LSH Lyon

## **L'institution du nom de “ langue française ” au 17ème et 18ème siècles.**

### **Approche socio-historique.**

« La langue est sociale, ou bien n'existe pas » (Saussure, 2003, 298)

#### *Introduction*

La Révolution française consacre l'institution du nom de “ langue française ” comme langue nationale (Balibar, Laporte, 1974). D'abord, elle invente en 1789 le nom propre d'une institution, l'*Assemblée Nationale*, création permettant de transférer le pouvoir linguistique aux citoyens et à ses représentants. Puis elle instaure une langue du droit par l'emprise du pouvoir performatif de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (Guilhaumou, 1989, 1998). Enfin elle consacre en l'an II la puissance du français national en promouvant une politique d'uniformisation et d'universalisation de la langue française (Schlieben-Lange, 1992). D'un ouvrage cité à l'autre, nous disposons donc d'une connaissance précise de l'événementialisation de la langue française pendant la Révolution, d'autant plus que cette perspective est étendue au XIXème siècle, par le fait de l'imposition du français élémentaire sous l'égide des instituteurs de la République (Balibar, 1985).

Cependant, l'histoire, en aval de la Révolution française, du nom de “ langue française ” n'a pas encore été présentée de manière synthétique. Nous proposons

donc d'en caractériser les grandes lignes d'une part sur la base de travaux récents, d'autre part, en résumant pour la partie sur le 18<sup>ème</sup>, un chapitre de notre ouvrage à paraître sur *Discours et événement*.

Il ne s'agit pas pour autant de déployer une histoire linéaire qui aurait connu deux brusques changements, d'abord avec l'inscription du français élémentaire au fondement de l'école républicaine au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis avec l'apparition d'une " science de la langue " au XX<sup>ème</sup> siècle. Nous considérons plutôt la généalogie du nom de " langue française " comme l'un des horizons majeurs de rétrospection de l'approche conceptuelle qui cherche à appréhender la langue comme un fait social. C'est dire autrement que le versant sociologique de la langue est indissociable, dans une perspective historique, de son versant sémiologique : la langue comme institution sociale n'est pas distincte de la langue comme système de signes. Il nous importe donc, dans la première partie, de préciser ce qu'il en est de cette " double articulation " du signe de langue chez le fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, avant d'en venir à un propos plus spécifiquement historique.

### *I – La langue comme institution sociale. Autour de Saussure.*

Dans son *Cours de linguistique générale*, Saussure précise que la langue est " une institution pure ", par le fait du " caractère arbitraire du signe ", tout en étant un " produit social " : elle diffère donc des autres institutions humaines fondées sur " les rapports naturels des choses " (CLG, 1969, 110). A l'initiative des éditeurs de ce cours, nous n'en saurons guère plus. Mais fort heureusement, nous disposons désormais des *Ecrits de linguistique générale* (2002), ensemble de manuscrits inédits qui permettent de considérer le point de vue général, pour ne pas dire philosophique, de Saussure, sur la question de la langue comme institution sociale.

Après avoir écrit que “ la langue est formée par un certain nombre d’objets extérieurs que l’esprit utilise comme signes ” (ELG, 213), Saussure rend compte de ce qu’il en est de la double existence du signe, présent à la fois dans l’esprit et dans la vie matérielle :

- D’une part, le signe existe, hors de l’historicité des formes, par association faite par l’esprit avec une idée, sans pour autant correspondre à une unité mentale, à un terme déterminé *a priori* dans son contenu. Du point de vue de l’existence mécanique des signes, Saussure peut ainsi affirmer qu’ “ il n’y a rien de commun, dans l’esprit, entre un signe et ce qu’il signifie ” (ELG, 20). Cette première existence du signe renvoie à “ la faculté de notre esprit de s’attacher à un terme en soi nul ” (ELG, 109). Le signe n’est donc déterminé que par le lien établi avec d’autres signes.

- D’autre part, le signe, appréhendé dans son déploiement historique, est tout autant dénué de signification *a priori* parce qu’il n’est pas délimité en soi. Si “ toute chose matérielle est pour nous un signe ” (ELG, 115), donc si “ le langage existe hors de nous et de l’esprit ” (ELG, 64), l’objet matériel n’existe pas, pour le linguiste, comme une chose en soi. Le signe est partie d’une somme de signes, il n’est, dans cette seconde existence matérielle, que la résultante de différences, et d’oppositions.

Dans les deux cas, la présentation des signes est purement négative : il n’y a pas d’ “ êtres linguistiques donnés en soi ”, donc de termes positifs, mais que des différences entre les signes issues de la combinaison de la forme et du sens perçu. Saussure en conclut qu’ “ aucun fait de langue n’existe un seul instant pour lui-même hors de son opposition avec d’autres ” (ELG, 66), que “ la langue ne s’alimente dans son essence que d’oppositions, d’un ensemble de valeurs parfaitement négatives ” (ELG 71) étant entendu qu’ “ une forme ne signifie pas, mais vaut, par conséquent implique l’existence d’autres valeurs ” (ELG, 28). Du point de vue de l’essence du fait linguistique, nous ne connaissons le sens des termes que par “ le pur fait négatif de l’opposition des

valeurs ” (ELG, 77). Dans le domaine linguistique, rien n'existe absolument, aucune somme de signes ne correspond *a priori* à une somme d'idées.

Mais, du fait même de la combinaison, de la valeur différentielle des signes, le signe et la chose qui s'y réfère, tout en n'ayant rien de commun d'un point de vue ontologique, sont deux formes d'un même concept produit par l'esprit.

Ainsi, le linguiste situe tout d'abord le surgissement individuel dans le circuit de la parole, du fait que “ toute la langue entre d'abord dans notre esprit par le discursif ”. Il parle alors de la “ langue discursive ”, donc de ce qui la caractérise, le discursif (ELP, 117-118). Puis il aborde la sphère du langage où règne “ le tourbillon des signes ” dans l'histoire, donc singularise ce qui la constitue, le lien social. Dans la langue, le discursif et le social ne sont pas des réalités distinctes : ils sont deux manières de caractériser la même chose, le système de signes constitutif de la langue. Le signe existe à la fois dans notre esprit et par le lien social du fait même de la constitution de la langue.

Des sujets parlants confèrent à la langue une signification sociale grâce à un mécanisme de l'esprit où le phénomène du langage équivaut à l'exercice d'une faculté humaine. Ainsi se précise, par le détour des manuscrits, la définition de la langue comme “ produit social ” proposée par Saussure dans le *Cours de linguistique générale* : “ La langue est un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. ” (CLG, 25).

Le fait social de la langue existe, un donné linguistique est attesté dans la combinaison sociale de la diversité mécanique des idées et de la diversité organique des signes (ELG, 51). Ce qui importe donc, en matière d'identité linguistique, c'est l'appréhension conjointe de la diversité et de l'unité de la langue, dans son déploiement historique, c'est-à-dire l'association d'éléments hétérogènes, par l'union d'une diversité de faits de langue dans un fait linguistique complexe (ELG, 18). Certes les signes sont abandonnés à leur vie matérielle, sociale, faute de connexité naturelle entre un terme et une idée. Mais

du chaos de la diversité des signes et des idées, de l'accidentalité des faits linguistiques sort, par le seul fait du rapport, l'identité sociale de la langue. La langue fait lien social: l'ordre de la langue et l'ordre social sont les deux faces d'une même réalité. Comme le dit Saussure, " la langue court entre les hommes, elle est sociale " (ELG, 94).

De l'approche de la langue en tant qu'institution sociale, il ressort également l'existence d'événements linguistiques, selon la propre expression de Saussure, qu'il définit de la façon suivante :

“ Toute langue a en elle-même une histoire qui se déroule perpétuellement, qui est faite d'une succession d'événements linguistiques, lesquels n'ont point eu de retentissement au-dehors et n'ont jamais été inscrits par le célèbre burin de l'histoire ” (ELG, 150).

A vrai dire, la spécificité de l'espace/temps de l'intercommunication humaine, marqué par le caractère empirique de la langue, est la présence en son sein de singularités événementielles sous la double conjonction de l'existence de quelque chose, la langue, et du dit de quelqu'un, le sujet parlant. Cette événementialisation " originaire " de la langue relève d'un " ensemble vide " de significations, mais qui désigne ce qui peut être dit dans le discours, donc pose ses conditions de possibilité. Ainsi il convient de particulariser " les événements de langue ", qui n'ont d'autre effet que de modifier un état de langue - nous disons plutôt un état d'hyperlangue en référence à l'espace/temps de communication (Auroux, 1998) - et non " les systèmes de la langue " élaborés par le linguiste. Ces événements ont la particularité de constituer les éléments de la langue empirique dans un espace/temps de communication, mais pour autant, ils ne réalisent que des éléments " isolés " de la langue, des singularités distinctes des actes de discours qu'elles engendrent. Ainsi Saussure précise que " la langue ne fait préalablement que réaliser des concepts isolés, qui attendent

d'être mis en rapport entre eux pour qu'il y ait signification de pensée ” (ELG, 277), donc qu'ils forment discours.

Le langage est donc bien une institution humaine, mais d'un genre particulier. En effet, il est “ une institution pure sans analogue ” (CLG, 211). Il l'est d'abord par son absence de fondation sur un principe final inscrit dans l'ordre naturel des choses: il ne relève que d'un principe primitif et unique condensé dans l'expression “ la langue est un système de signes ”. Il l'est aussi, sans analogue, dans la mesure il “ est destitué d'une limite quelconque dans ses procédés ”, faute “ du plus léger degré de connexité naturelle du signe avec l'idée ” (ELG, 214): il n'est donc délimité que par les différences entre les signes qui le compose.

Puisque la langue n'est ni instituée, ni délimitée, ni déterminée dans son essence, la question de son institution est rapportée au moment où elle fait unité dans sa diversité même, donc où elle fait identité sociale, dans le double refus d'un ordre naturel de la langue et de règles fixes, conventionnelles appliquées à la langue. Ainsi, une approche strictement linguistique permet d'appréhender l'institution de l'identité de la langue comme un objet d'analyse historique à part entière, composé de faits de langue et d'événements linguistiques.

## *II – La formation historique de la langue française au 17<sup>ème</sup> siècles.*

Au 16<sup>ème</sup> siècle et surtout au début du 17<sup>ème</sup> siècle, les expressions “ langue française ” et “ notre langue ” relèvent d'un tel niveau de généralité qu'elles n'excluent pas la prise en compte de la diversité réelle des dialectes: “ la langue française était la langue virtuelle d'un royaume qui parlait plusieurs dialectes ” (Merlin 1994, 376). L'apparition du nom de “ langue française ” tend à promouvoir d'abord “ la langue vulgaire ” du peuple, c'est-à-dire des trois ordres de la société, selon des modalités essentiellement politiques. Il ne s'agit donc pas, à travers ce nom, de désigner le réel d'une langue, bien délimitée

géographiquement, mais de faire porter l'attention sur " l'inclusion théorique d'une langage sous tel ou tel nom ". Et Hélène Merlin d'en conclure : " C'est donc la nature et la délimitation de la puissance publique nommée par ce nom qui est en jeu " (2003, 84).

La " langue vulgaire " est ainsi promue au rang de langue publique du roi, à l'encontre d'une prétendue langue de cour, par le fait même de la progression de l'idée de " public ", constituant ainsi une fiction juridique aux contours plutôt flous du fait de son caractère d'idéalité. En effet, il n'a jamais existé de langue de cour sous le nom de " langue française ". L'éthique de la cour, de nature foncièrement hiérarchique, est en rupture avec les nouvelles formes de sociabilité (Gordon, 1994) qui introduisent, par le biais de la conversation, de la réciprocité et de l'échange, conditions nécessaires à la formation du nom de " langue française ".

Le peuple est donc détenteur de l'usage. Le roi n'est donc pas censé distribué, en tant que garant de la loi, la langue au peuple en corps, mais parmi des particuliers qui forme un public: son pouvoir symbolique est limité du côté de la langue. La langue française s'inscrit ainsi dans un espace de civilité où domine un " être-ensemble indépendant du lien de sujétion politique au monarque " (Merlin, 2003, 107). La preuve en est la querelle des Lettres, autour du purisme de la langue, au début du 17<sup>ème</sup> siècle. A côté du glaive du monarque, la langue nous introduit dans un espace purifié des virtualités guerrières, elle n'a pour armes que l'éloquence, à condition, pour les puristes, de susciter une diminution énergétique du langage, par la dissociation de l'élocution et de l'invention. Mais, d'un côté comme de l'autre, il importe d'investir les mots dans une activité publique et non immédiatement politique. A partir de là, la question du " bon usage " s'inscrit dans un rapport essentiellement public entre la langue et la nation françaises. Fiction juridique au départ, le " bon usage " est dissocié du pouvoir monarchique; il se constitue alors comme pouvoir souverain en tant que tel, prend valeur de principe primitif sous la définition de l'usage comme



“ législateur des langues ” proposée par Vaugelas, avant de s’attacher, avec le *Dictionnaire de l’Académie*, un contenu significatif par la détermination de la “ langue commune ”.

De la période classico-baroque marquée par la promotion puriste de la langue française, il faut donc retenir, plus qu’un purisme visant à fixer l’usage, des pratiques linguistiques d’observation et de régularisation de la langue sur la nouvelle scène de la civilité. Ainsi, “ en investissant les mots bien au-delà de ce que les ‘choses’ royales ” exigeaient, le purisme a élaboré une éthique civile pour l’espace conversationnel, espace de vie et espace de langue, intermédiaire entre sphère domestique et sphère publique ” (id., 171). Le 18<sup>ème</sup> siècle est introduit par le fait qu’ “ être en conversation, c’était paraître sur cette scène dont le commun s’assumait comme une tâche plus que comme une substance, sous une forme à peine politique, c’est-à-dire aussi quasi-politique ” (id., 173). Ainsi se prépare l’avènement du sujet politique de la langue, comme puissance refondatrice autonome, mais non sans quelques infléchissements dans la relation de la scène publique des particuliers en conversation au monde empirique de l’expérience humaine.

En fin de compte, la dimension mystique de la langue une fois détachée du corps royal, la multiplication des espaces culturels de sociabilité (les concours, les cercles, les académies, etc.) installe sur le devant de la scène publique les vertus de la conversation, à l’initiative individuelle des lettrés. Certes, nous demeurons dans le cadre de la Cité : le nouveau corps de langage proposé par le public lettré renoue avec une mystique de la communauté urbaine, lui fournit une nouvelle légitimité. Mais, dans la lignée de l’humanisme civique se met en place un véritable “ humanisme linguistique ” qui imprègne l’individu d’un langage construit au sein même du circuit social des échanges civiques.

Ainsi à partir de la figure du poète au 17<sup>ème</sup> siècle, partisan de la langue française, dont l’itinéraire socio-intellectuel a été dressé par Isabelle Luciani (2001), nous pouvons fournir un portrait d’un individu complet, c’est-à-dire

présenté dans toute son amplitude, de son rôle social à son positionnement ontologique, :

- par la désignation des vertus qui habite tout citoyen, à l'exemple de Bernard dont le poète dit " Vous estes des vertus l'Architype plus beau " (id., 254) ;
- par son lien intime à la Cité, sur le modèle des esprits éveillés : " Quand je vois ces esprits, des plus beaux de la France,/Retournez dans le corps de leur belle Cité " ( id., 229) ;
- par la désignation de l'essence même de l'homme dans l'exercice de la raison : " Est homme vraiment de nom et d'effect,/Car c'est la cognoissance et la raison qui fait/ Les hommes accomplis, et la philosophie./ Par ses sçavants discours leur ames deifie " (id., 148)

En matière de langue française, ce n'est donc plus nous, que ce soit une communauté politique, religieuse, ou le roi en personne, qui commande je et tu, mais " ce sont je et tu qui, rassemblés, forment un nous " (Merlin 2003, 124). Le juriste Jean Bodin convient lui-même que le droit sur la langue ne relève pas des droits de souveraineté royal (Spitz, 1998). Ainsi " la souveraineté de l'usage est devenue une souveraineté de particuliers qui forment à eux tous le public " (Merlin, 2003, 137). A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la promotion du nom commun purement conventionnel, y compris " le nom éternel des rois ", sous l'égide des particuliers composant le public, marque le passage au nominalisme dans la quête du bon usage, anticipant ainsi la résonance nominaliste du " nom éternel de la nation " à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

Corps autonome de langage, la langue française a acquis son indépendance, dans le public, vis-à-vis de l'autorité royale. Hélène Merlin peut ainsi conclure sur le 17<sup>ème</sup> siècle dans les termes suivants:

" Parler, c'est aussi représenter la France, participer de la souveraineté du nom français dont l'étymologie voulait dire libre [...] Ainsi toute 'royale' qu'elle soit - langue du roi, louant le roi de plus en à mesure qu'on avance dans le siècle - et même si chaque texte pris dans l'évidence de ses

‘choses’ parle pour lui, la langue française parle pourtant contre le roi: sujet supérieur aux sujets parlants, elle les parle, ou les articule, dans une forme qui n’est pas une forme monarchique absolutiste. ” (1994, 393).

Ainsi en présentant, dans la suite de notre propos, la mise en perspective de “ la langue commune ” à l’initiative de la souveraineté monarchique, avec le *Dictionnaire de l’Académie* de 1694, nous demeurons dans un tel horizon d’indépendance de la langue. L’Académie est “ une institution fondamentalement ambiguë, à cheval entre le public et le particulier, les choses et les mots ” (id., 380). Certes elle dépend du roi dans l’administration des ‘choses’ de la langue, mais elle demeure à l’écoute du public du côté des mots et de leur bon usage. En effet, elle délibère sur “ la langue commune ” c’est-à-dire à partir des témoignages de la conversation orale et de l’échange écrit.

### *III – L’événementialisation de la langue française au 18<sup>ème</sup> siècle.*

Nous l’avons vu, le contenu de signification du nom de “ langue française ” est étroitement associé à l’esprit de conversation des hommes de lettres. Il s’agit de glorifier tout à la fois la clarté de la langue française et les vertus de la sociabilité, au point que l’historien parle d’un véritable langage de sociabilité pour caractériser la prolifération des usages des mots *société*, *social*, et *sociabilité* au 18<sup>ème</sup> siècle, tout précisant leur définition initiale : “ *sociabilité* désigne le désir des hommes de participer à la *société*, et *sociable* et *social* se réfèrent aux qualités et actions vertueuses qui sous-tendent la société ” (Gordon, 1994, 61). Et l’historien ajoute : “ les Lumières peuvent être conçues comme un processus à travers lequel la sociabilité est défini non comme un caractère latent de la nature humaine, mais comme un principe opératoire et actif de la nature humaine. ” (id., 61). De fait, une dynamique nominaliste de la langue française aboutit, sous la plume de Sieyès, à la distinction entre *la sociabilité*, en tant que “ l’homme est sociable ou capable de société ”, et *la socialité*, en tant que

“ l’homme est partout social, ou vit en société ” (Guilhaumou, 2002b). Un tel contexte *social*, d’ordre tout autant intellectuel que matériel, contribue donc fortement à événementialiser le nom de “ langue française ” au 18<sup>ème</sup> siècle.

*1- La mise en commun de “ la langue française ”.*

A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, le roi et son entourage, qui n’exercent aucune forme de “ dictature linguistique ”, demeurent cependant soucieux de faire de la langue un élément d’unité autour de la personne royale. C’est ainsi que se met en place un *observatoire de la langue*, à l’initiative des Académiciens, sous la forme d’un outil linguistique inédit, le dictionnaire monolingue, en l’occurrence le *Dictionnaire de l’Académie* dans sa première édition de 1694. Il s’agit de baser en permanence la langue française sur la rationalisation de “ la langue commune ”, comme l’indique la *Préface* : “ L’Académie a donné la Définition de tous les mots communs de la langue dont les idées sont fort simples ”. L’événement linguistique relève ici du fait que les Académiciens légitiment un usage de la langue française, “ la langue commune ”, en le qualifiant de “ La Langue Française ” (Collinot, Mazière, 1997).

C’est ainsi que la société met en commun le lien social propre à la langue : désormais, la réforme de la société est indissociable de la réforme de la langue. D’une édition à l’autre du *Dictionnaire de l’Académie* (1718, 1740, 1762), “ un état de la langue française ” est présenté comme un corps de savoir et de prescriptions sur la langue française adéquat à l’expression discursive du roi selon la formule : “ Vous la parlez et elle parle de vous ”. Certes le roi demeure le garant symbolique de la langue du Royaume, en la déployant dans un cérémonial autour de sa personne investie d’une dignité suprême, de texte en texte, d’une affiche à une proclamation (Fogel, 1989). Mais il laisse aux définisseurs du “ bon usage ” le soin de la maîtrise sociale de la langue.

En conférant à l'idée de " langue française " un contenu sémantique précis par la quête de son intelligibilité à l'échelle de " la langue commune ", les Académiciens contribuent donc de manière centrale à la légitimation de la société du public. Ainsi la langue française, désormais normée sur les usages publics, assigne une présence matérielle à l'opinion publique. Pour autant, l'opinion publique se dégage de cette " emprise " de nature linguale en prenant de plus en plus un tour artefactuel; elle modifie ses procédures sociales - de la conversation de salon à la rumeur -, ce qui lui permet de lester son contenu sémantique du poids des évidences partagées, donc communes (Kaufmann, 2001). Il convient donc, dans la perspective linguistique présentement adoptée, de dissocier l'analyse de la formation de l'opinion publique en tant qu'opérateur de totalisation engendrant un pouvoir d'action et un effet de vérité (Kaufmann, 2002), de l'étude socio-historique de l'institution du nom de " langue française " en tant qu'opérateur d'assimilation des hommes entre eux engendrant la puissance commune de la langue.

## *2- L'avènement d'une conscience linguistique de la diversité de la langue française.*

L'impact de *l'Essai sur l'entendement humain* de Locke, et tout particulièrement de la traduction de Coste dans son édition la plus complète, publiée en 1729, est considérable en France à la fois par son approche de " l'abus de mots " - thème désormais majeur de la pensée linguistique des Lumières – et par ses analyses du lien arbitraire entre le signe et l'idée, qui renvoie à la nécessité du contrôle sémiotique de l'expérience humaine (Formigari, 1993).

C'est bien au cours des années 1730 que se précise en France l'émergence d'une " prise de conscience " linguistique dans un contexte plutôt littéraire au départ. Nous sommes au moment où la revendication par les littéraires, et Marivaux au premier plan, d'un maximum de créativité, d'expressivité au détriment des

conventions héritées suscite toute une réflexion sur la richesse des “ nuances ” de la langue française. Il s’agit alors de trouver dans le langage, selon les expressions du Chevalier de Mézè, “ ce qu’il y a de meilleur à dire ”, donc “ je ne sais quelles nuances qui dépendent de se connaître en ce qui sied le mieux en fait d’expression ”. Au risque d’une réaction à l’encontre des dangers d’obscurité de l’expression et de dilution du sens des mots qui vaut à Marivaux le classement parmi “ les nouveaux précieux ” (Nye, 2000).

Le moment est particulièrement propice pour une intervention des théoriciens dans le débat littéraire, avec pour objectif la recherche d’un équilibre entre l’emphase expressive et la contrainte de l’usage. Il s’agit essentiellement de Girard, dans ses *Synonymes français* (1737), de Dumarsais dans son *Traité des tropes* (1730) et d’Olivet dans son *Traité de la prosodie française* (1736). Chacun de ses linguistes associe l’idéal de la clarté de la langue française à la pratique des nuances, y compris dans les inflexions de la voix. La diversité de la valeur des mots, la richesse du langage figuratif, l’expressivité sensible de l’accent oratoire sont liées à des contraintes sémiotiques, tant sous la forme d’un système “ interne ” de valeurs dans la liaison entre mots que dans l’affirmation “ externe ” d’une position de juge à l’encontre de l’arbitraire du signe.

L’événement linguistique procède alors d’une manière propre de dissocier l’imitation des conventions héritées et de les rattacher à la représentation des nuances de langue. Quelque chose de contestable dans sa formulation même, “ la loi des nuances ” de la langue française, devient un élément stable dans la reconnaissance de la diversité de la pratique littéraire à condition de le rapporter à une véritable “ loi sémiotique ”, le nécessaire contrôle de la diversité expressive de l’expérience humaine par l’unité du langage.

L’événement linguistique donne ici consistance, par le caractère parfaitement rationnel de ses propositions sémiotiques, à la croyance en l’importance des nuances de la langue française, sans susciter de graves dilemmes. Il relève ainsi de la capacité des individus à agencer une diversité d’expériences, donc à sortir

de la tradition, tout en surmontant les dilemmes suscités par les nouvelles croyances, compte tenu de l'importance accordée au contrôle sémiotique de l'expérience humaine. Il est conjointement le produit d'une interaction entre les croyances et d'une norme sémiotique.

*2- Les enjeux et les modalités du contrôle sémiotique de l'expérience humaine.*

L'approche modératrice et raisonnée de l'usage souverain, productrice d'une "langue de la raison" conforme à l'usage public du raisonnement au sein de la nouvelle sphère publique bourgeoise (Habermas, 1978), demeure largement un type idéal. Très tôt dans le dix-huitième siècle, Les Académiciens sont la cible privilégiée des "calottins" qui réhabilitent, contre une langue française associée à la rationalisation de la langue commune, le 'bel esprit' par l'emploi de la satire contre l'Académie, "législateur de mots" (De Baecque, 2000). Même si les calottins tombent en disgrâce auprès du roi vers 1750, l'Académie, juge de la langue, ne peut empêcher la prolifération de "discours incompréhensibles" où les mots et les choses n'ont plus aucun lien, donc perdent leur sens.

Une "adroite équivoque" détourne ainsi "le sens des mots" au point d'enfoncer les portes de l'*Encyclopédie*. Diderot se considère en effet obligé, vu l'ampleur du phénomène, de demander, pour son *Supplément* de 1776, un article sur le "Kalembour" au maître du genre, le marquis de Bièvre, qui en donne la définition suivante: "C'est l'abus que l'on fait d'un mot susceptible de plusieurs interprétations". Ainsi "l'abus des mots" devient-il constitutif de la prédominance de l'usage. Au sein de l'espace public, les petits-maîtres persifleurs se multiplient : ils pratiquent avec un grand succès le néologisme, s'écartant ainsi au maximum de l'idéal d'une langue française rationalisée et associée au mouvement des Lumières. Un "entortillage" de la pensée se met en place par "une jonction téméraire des mots" (Bourguinat, 1998).

Face à une telle situation de fait, l'élite des Lumières prend conscience de la nécessité de définir à la fois un sujet politique de la langue<sup>1</sup> et la nature sémiotique du contrôle supérieur de l'expérience humaine qu'il doit exercer. Cet effort pour régulariser l'usage de la langue française s'exerce sous l'emprise de deux figures "linguistiques", d'une part les grammairiens-philosophes, d'autre part les médiateurs-linguistes.

\*

Il revient aux grammairiens-philosophes des Lumières, et tout particulièrement à Charles Beauzée de poser la nécessaire association entre les notions d'usage et d'analogie. Les Encyclopédistes partent de l'arbitraire du signe pour considérer qu'un mot est devenu le signe d'une idée par le seul usage (Auroux, 1979). Une telle prise en compte de l'arbitraire des langues, signe de leur imperfection, s'accompagne de l'hypothèse du langage-traduction - le langage n'ajoute rien à la pensée - en conséquence de quoi c'est seulement le juste maniement de l'analogie qui permet de rendre compte de la vérité de la pensée. Selon la méthode analytique systématisée par Condillac, il ne peut donc y avoir de "langue bien faite" que dans la conformité de l'usage - toujours aussi important au titre de la prédominance de l'expérience - à l'analogie du langage.

La volonté de contrôle sémiotique de l'expérience humaine des hommes des Lumières se précise ainsi dans l'idée de *connexion empirique* entre le discours et la réalité (Guilhaumou, 2002d). Contre l'abus des mots, le seul recours s'avère, au titre de la créativité linguistique énoncée à partir de l'empirisme, la capacité à penser l'adéquation des mots et des idées à partir d'un travail réflexif et créatif sur la langue commune, c'est-à-dire sur sa valeur de langage ordinaire et sa connexion avec la dimension intersubjective du sens commun.

---

<sup>1</sup> Sylvain Auroux (1986), après avoir affirmé que "du point de vue empirique, le langage existe d'abord sous forme d'événements, de singularités", étudie les variations du sujet politique de la langue dans sa relation à l'usage et en conclut que la conception politique de la langue est une constante de la tradition des Lumières, Révolution française incluse.



Plus avant, les articles relatifs à la langue dans l'*Encyclopédie* définissent le domaine de conceptualisation d'une telle avancée méthodologique. Il y est question d'un "ordre de mots", et plus largement d'un *ordre analytique* de la langue qui procède fondamentalement de "l'analyse de la pensée". C'est ainsi que toute langue est déterminée par "un ordre fixe de relation entre les idées" qualifié d'*ordre analytique*. Le philosophe qui s'intéresse à la *Grammaire Générale* part alors d'une précepte fondamental: "Il faut observer tout ce qui appartient à l'ordre analytique dont la connaissance seule peut rendre la langue intelligible" (article *Inversion*). Il s'agit alors d'instaurer la primauté de l'*ordre analytique* dans le mécanisme de la connaissance humaine, là où s'opère la connexion entre les idées et les mots.

Ordre fondamental, l'*ordre analytique* s'appréhende dans sa plénitude à condition d'en cerner l'existence et d'en saisir l'ampleur. Il existe d'abord en tant que "prototype invariable", "règle commune de tous les idiomes", "symbole invariable": c'est un archétype cognitif. D'autant plus qu'il prend appui sur un énoncé constitutif de la langue empirique, "les hommes qui parlent un même langage s'entendent entre eux", sur la base du postulat du "lien universel de la communicabilité de toutes les langues et du commerce de la pensée".

En fin de compte, l'*Encyclopédie* pose, contre l'abus des mots, le lien nécessaire et logique entre la donnée fondatrice de la communicabilité des pensées et des mots d'une part, la tradition historique des usages d'autre part. Il les lie même jusqu'à l'indistinction au point de confondre la réalité empirique de la langue et son existence historique. La porte est désormais ouverte pour une traduction événementielle permanente du lien entre l'institution conventionnelle de la langue et l'établissement de la société civile. En effet, le modèle analytique de l'historicité et de l'empiricité de la langue ainsi proposé peut s'étendre jusqu'à l'invention d'une nouvelle langue politique à l'exemple de Sieyès (Guilhaumou, 2002b).

\*

C'est en ce sens que nous comprenons l'intervention, en second lieu et plus près de la Révolution française, de médiateurs-linguistes qui posent les conditions de passage de l'ordre analytique de la langue à sa traduction empirique au sein de la société civile.

Féraud, avec son *Dictionnaire critique*, publié en 1787-1788, est l'un des mieux étudiés (Branca-Rosoff, 1995) des médiateurs linguistes de la génération pré-révolutionnaire. Cet abbé ne s'en tient pas à "l'analogie philosophique des termes" du grammairien Beauzée, donc à la logique analytique au sens strict. Il mène plutôt à son terme, avec d'autres, le lien analytique de l'empiricité de la langue à son historicité par la prise en compte des fluctuations les plus immédiates de la langue commune.

L'espace-temps de la communication situé au fondement de l'ordre analytique se traduit ainsi dans un espace interciviliste sur la base d'un ordre pratique qui impose une visibilité maximale du travail de langue. L'autorité de l'Académicien est déçue. Dans l'attente de la prédominance des lois du législateur-philosophe, c'est l'avis du publiciste qui compte. Plus largement, Féraud implique le lecteur dans son geste critique: il prend en compte sa capacité réflexive de sujet agissant au sein du débat d'opinion. Il s'en explique lui-même dans la *Préface* de son Dictionnaire: "L'Académie, qui ne cite personne, qui propose des exemples de son chef, et décide d'autorité, veut nous apprendre ce qu'on doit dire, mais ne nous enseigne pas pourquoi on doit le dire". Ce pourquoi nous renvoie bien aux réflexions d'énonciateurs légitimes au sein d'un espace de discussion critique.

Ainsi le bon usage n'est plus normé, sur la base d'une langue commune fixée à un moment précis, par l'autorité de l'Académicien. Tout est affaire désormais d'ajustement, de négociation du bon usage selon les pratiques langagières des locuteurs prises en compte à la fois comme source d'exemples et réserve de

lecteurs, se situant par là même sur les frontières mouvantes de la langue commune. Ici précise Sonia Branca, “ l’imposition d’une norme lexicographique se fait dans une relation dialogique où le lexicographe intervient comme un médiateur ” qui “ privilégie une représentation simple de la norme comme émanation des pratiques langagières des locuteurs et du débat permanent des citoyens ” (1995, 39, 43).

### *Conclusion*

En excluant d’emblée le modèle monarchique de la dictature linguistique, les linguistes des temps modernes ont progressivement imposé une conception consensualiste de la détermination de l’usage au sein de la langue française. Seul “ le consentement tacite de l’usage ” (Auroux, 1985, 265), situé à l’horizon du langage commun, est juge de l’appartenance à la langue française. C’est pourquoi le problème de l’assimilation est au cœur de la capacité du langage commun à constituer la langue nationale. Ainsi, Féraud note, dans son *Dictionnaire critique*, que *Assimilation*. *Assimiler* sont des termes entrés récemment dans “ le discours ordinaire ” pour signifier “ l’action de rendre semblable, de comparer ”. Par la suite, Sieyès situe prioritairement, dans un manuscrit inédit de la période révolutionnaire, le langage commun par rapport au besoin d’assimilation :

“ Le premier besoin de l’assimilation est dans un langage commun [...] On n’est pas une société, un peuple, une nation sans cette similitude. Donc une langue commune est la plus grande somme des idées, des réflexions, des sentiments, des habitudes, enfin de tout ce qui fait l’homme, et dans telle langue, ce qui fait le français, l’anglais [...] La langue primaire doit être la langue française ”<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> A vrai dire l’étude du langage commun relève chez Sieyès de “ la sociologie ” - terme dont il est l’inventeur en français -, c’est-à-dire de l’analyse des moyens de permettre “ l’assimilation des hommes destinés à vivre sous les mêmes lois et en réciprocité sociale ”; titre d’une note manuscrite inédite (Archives Nationales, 284 AP 5) dont nous avons extrait la citation ci-dessus.

Dans cette perspective, la Révolution française peut être conçue comme un moment où l'assimilation entre les citoyens s'accélère singulièrement. Elle n'introduirait donc pas de modification majeure par rapport à la tradition de la conception consensualiste de la langue mise en place au 18<sup>ème</sup> siècle. Elle se contenterait d'amplifier le phénomène, de lui donner, au delà du seul nom de "langue française", un caractère universel, ce qui n'est pas sans importance, il est vrai. Cette conception "politique" de langue constitue-t-elle vraiment le fondement de la politique de la langue de la République jusqu'à nos jours ?

Tout est ici affaire de point de vue. A s'en tenir strictement au processus d'institutionnalisation du nom de "langue française", les linguistes peuvent affirmer à juste titre la continuité, tout au long du 18<sup>ème</sup> siècle, d'une conception de la langue française comme langue commune, et sa traduction progressive, d'un événement linguistique à l'autre, dans la langue nationale, avec un rôle simplement renforçateur de la Révolution française, moment où se multiplie les événements linguistiques propices à l'instauration du français national (Guilhaumou, 1989).

Cependant l'histoire langagière des concepts (Guilhaumou, 2002a) permet d'appréhender d'un autre point de vue, que nous qualifierons de nominaliste, la formation des noms politiques de la langue nationale, donc l'invention d'une "nouvelle langue politique" par le fait d'énonciateurs de référence dans le contexte révolutionnaire. Au plan général, Ian Hacking (2002) propose de caractériser un "nominalisme dynamique" dans le fait que la manière dont l'acte d'une personne vient à exister coïncide avec la façon dont est inventé le nom pour le décrire. Le propre de ce nominalisme processuel est de nous introduire à la détermination des conditions de possibilité de l'invention de l'individu sous l'impulsion de sujets spécifiques de la langue. Dans le présent propos socio-historique, il s'agit de caractériser l'invention de l'individu-nation, condition nécessaire pour penser et rendre possible l'avènement de la langue politique en tant que langue nationale.

Nous sommes alors renvoyé à la mise en place des conditions d'émergence des notions politiques du système de la représentation politique au cours d'un moment de rupture, les années proto-politique 1770-1780, et jusqu'à leur point d'aboutissement, l'avènement en 1789, autour de l'invention d'*Assemblée Nationale*, d'un ensemble conceptuel, d'abord issu de "la métaphysique politique", donc "ignorées ou repoussées" puis passé dans "la masse des idées communes" selon l'analyse de Sieyès (Guilhaumou, 2002b). L'imposition du français national sous la Révolution française ne se limite pas ici à l'élargissement du caractère consensuel du nom de "langue française", par le fait son uniformisation et de son universalisation. Elle relève plutôt de l'action de diverses figures révolutionnaires (de l'écrivain patriote au philosophe analyste en passant par le grammairien patriote, le missionnaire patriote et le législateur philosophe), et de leur manière de concevoir l'invention de la langue politique (de la langue du droit à la langue analytique en passant par la langue du peuple). Il s'agit alors, à travers les noms distincts de la représentation politique, d'inventer la relation du citoyen au tout de la nation, et non simplement de décrire les modes d'assimilation linguistique entre citoyens. C'est une autre histoire, plus proche de l'archive, que nous avons partiellement présentée par ailleurs (Guilhaumou, 1998). Il n'en reste pas moins que le caractère civiliste du nom de "langue française" demeure toujours présent à l'horizon de l'événement révolutionnaire "total", et interdit de voir dans la rupture nominaliste l'avènement d'une dictature linguistique imposée par l'Etat.

### **Références bibliographiques**

AUROUX Sylvain (1979), *La sémiotique des Encyclopédistes*, Paris, Payot.  
AUROUX Sylvain (1986), « Le sujet de la langue: la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la révolution », in W. Busse et J. Trabant éd., *Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins.

- AUROUX Sylvain (1998), *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- BALIBAR Renée (1985), *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la république*, Paris, PUF.
- BALIBAR Renée, LAPORTE Dominique (1974), *Le français national. Politique et pratique de la langue française sous la Révolution*, Paris, Hachette.
- BOURGUINAT Elisabeth (1998), *Le siècle du persiflage (1734-1789)*, Paris, PUF.
- BRANCA-ROSOFF Sonia (1995), "La construction de la norme lexicographique à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle: Féraud le médiateur", *La genèse de la norme*, Archives et documents de la SHESL, Paris VII, n°11.
- BRANCA-ROSOFF Sonia éd. (2001), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la MSH.
- BRUNOT Ferdinand (1967-1985), *Histoire de la langue française*, 14 volumes (tome neuvième sur la Révolution française), Paris, Armand Colin.
- COLLINOT André, MAZIERE Francine (1997), *Un prêt à parler: le dictionnaire* », Paris, PUF.
- DE BAECQUE Antoine (2000), *Les éclats du rire. La culture des rieurs au 18<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Calmann-Lévy.
- FOGEL Michèle (1989), *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard.
- FORMIGARI Lia (1993), *Signs, Science and Politics. Philosophies of language in Europe 1700-1830*, Amsterdam, John Benjamins.
- GORDON Daniel (1994), *Citizens without sovereignty. Equality and Sociability in French Thought 1670-1789*, Princeton University Press.
- GUILHAUMOU Jacques (1989), *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens-Klincksieck .
- GUILHAUMOU Jacques (1998), *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Presses Universitaires du Septentrion.
- GUILHAUMOU Jacques (2002a) « L'histoire linguistique des usages conceptuels à l'épreuve des événements linguistiques », in *Begriffsgeschichte, Diskursgeschichte, Metapherngeschichte*, Hrsg. Hans Eric Bödeker, Göttingen, Wallstein Verlag.
- GUILHAUMOU Jacques (2002b), *Sieyès et l'ordre de la langue. L'invention de la politique moderne*, Paris, Kimé.
- GUILHAUMOU Jacques (2002c), « L'histoire des événements linguistiques de « La Langue Française » au 18<sup>ème</sup> siècle », *La norme lexicale*, G. Siouffi et A. Steuckart éd., Publications de Montpellier 3.
- GUILHAUMOU Jacques (2002d), « La connexion empirique entre la réalité et le discours. Sieyès et l'ordre de la langue », *Faits de langue – Faits de discours*, M. Santacroce éd., Paris, L'Harmattan.
- Guilhaumou Jacques (2004), « Sieyès et l'invention du terme *sociologie*. Du mot à la chose. », *Enquêtes*, à paraître.

- HABERMAS, Jürgen (1978), *L'espace public*, Paris, Payot (traduction de *Strukturwandel der Öffentlichkeit, Einleitung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1962, 17<sup>ème</sup> édition, 1990).
- HACKING Ian (2002), *Historical Ontology*, Cambridge, Harvard University Press.
- KAUFMANN Laurence (2001), *A la croisée des esprits. Esquisse d'une ontologie du fait social ; l'opinion publique*, Thèse de doctorat, EHESS/Université de Lausanne.
- KAUFMANN Laurence (2002), « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage & Société*, N°100, juin.
- LUCIANI Isabelle (2001), « 'Composer en vers français...' ». Pratiques culturelles et société dans la première moitié du 17<sup>ème</sup> siècle », Thèse de doctorat, R. Bertrand dir., Université de Provence.
- MERLIN-KAJMAN Hélène (1994), « Langue et souveraineté en France au XVII<sup>ème</sup> siècle. La production autonome d'un corps de langage », *Annales HSS*, mars-avril, n°2.
- MERLIN-KAJMAN Hélène (2003), *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil.
- NYE Edward (2000), *Literary and linguistic Eigtheenth-Century France. From Nuances to Impertinence*, Oxford, Clarendon Press.
- ROSENFELD Sonia (2001), *A Revolution in Language. The Problem of Signs in Late Eighteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 2001.
- SAUSSURE Ferdinand de (1969), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SAUSSURE Ferdinand de (2003), *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- SCHLIEBEN-LANGE Brigitte (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga.
- SERMAIN Jean-Paul (2001), « Littérature et langue commune : paroles en quête d'écriture du classicisme aux Lumières », *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la MSH.
- SPITZ Jean-François (1998), *Bodin et la souveraineté*, Paris, PUF.